Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 045-214501553-20250625-DEL_2025_062-DE

Ville de Gien

7.1.7 – Autres documents à caractère budgétaire ou comptable

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
19 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :
M. Rougeron, Mme de Metz, M. Damon, Mmes Bourdin, Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoints
Mmes Lemaître-Clément, Gault, Devernois, M. Crozat, Mmes Gouveia, Agogué, MM. Pouget, Chevré, Mme Do Souto, MM. Renard, Amalal, Mme Chevallier, M. Michaud-Lancelot, Mmes Riby, Roger, de Crémiers, M. Colpin et Mme Pédro, Conseillers Municipaux
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	27
Votants	31

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Bichon	à	M. Rougeron
M. Pereira Dos Santos	à	M. Chevré
M. Mohr	à	Mme Devernois
Mme Terrasse	à	Mme Chevallier

Etaient absents : M. Franchina et Mme Flandry

Secrétaire de séance : Mme Chevallier

Délibération n° 2025/062

OBJET : Affectation des résultats 2024 du budget annexe de l'eau

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable M49,

Monsieur le rapporteur rappelle à l'assemblée les résultats du budget annexe de l'eau de la Ville de Gien à la fin de l'exercice 2024 qu'il y a lieu d'affecter le résultat suivant :

- Résultat de Fonctionnement : excédent de 787 437,62 €
- Résultat d'Investissement : excédent de 205 015,06 €

LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
- sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 17 juin 2025,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AFFECTE** au compte R001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 205 015,06 €,

- **AFFECTE** au compte R002 « excédent d'exploitation reporté » la somme de 787 437,62 €,

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 045-214501553-20250625-DEL_2025_062-DE

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées
Le : 26 juin 2025

Le Maire,
Francis Cammal

Pour extrait conforme
à Gien, le 27 juin 2025
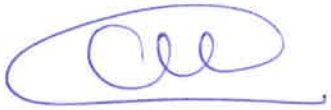
La secrétaire de séance,
Camille Chevallier